

PARTAGE ET UTILISATION DE LA RENTE

Claude sauvé
15 août 2012

Objectif du mandat

Apporter le meilleur éclairage possible sur ce qui devrait guider le partage social des bénéfices de l'exploitation éventuelle des gaz de schistes dans une perspective de développement durable

- Le système actuel de partage de la rente des ressources exploitées au Québec
- Les parties prenantes dans le cas du gaz de schiste
- Système de gouvernance et mécanismes de partage dans des juridictions choisies
- Enseignements et principes qui se dégagent

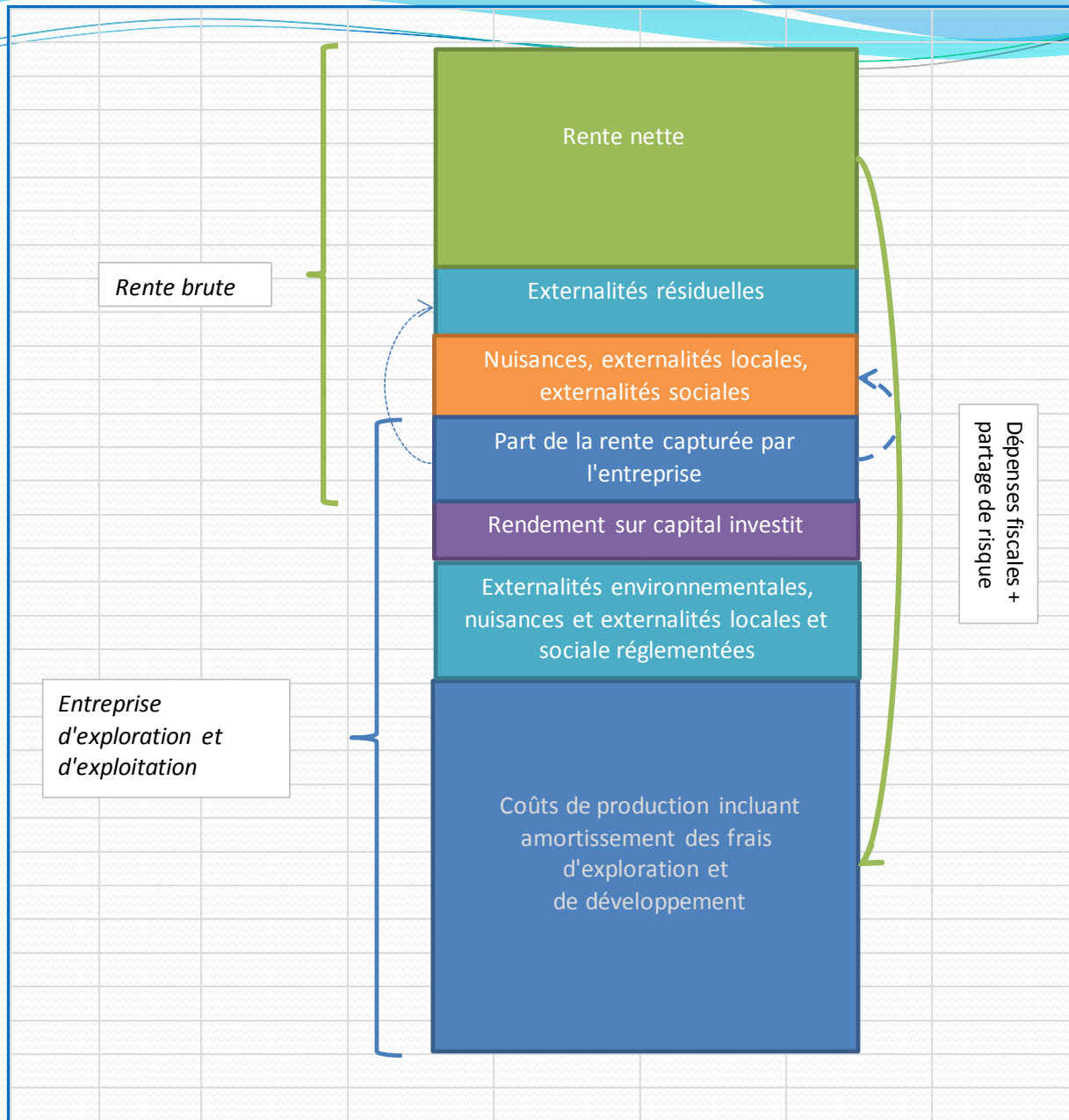
La rente

- Définition générale

La rente économique est la différence entre le prix de vente d'un bien ou service et son coût de production, y compris le rendement normal du capital.

Définition appliquée au pétrole et au gaz

"Les rendements qui excèdent ceux qui sont requis pour soutenir la production, et le développement de nouveaux champs de production et l'exploration" Kemp, A.G., 1992



Deux zones grises et ...

- I. Quel rendement sur le capital investi (profit de l'entrepreneur) considérer pour des activités comportant certains risques financiers?
 - II. L'application du principe de l'internalisation des coûts sociaux - Effets externes sur
 - a) l'environnement (eau, air, sol)
 - b) les nuisances (bruit, pertes d'aménités, etc.)
 - c) santé (travailleurs, citoyens)
 - d) dommages aux infrastructures,
 - e) perturbations sociales à différentes échelles spatiales
- Et ... Les problèmes liés à l'assymétrie d'information + déficit de connaissances

Et deux dimensions : l'espace et le temps

- I. Rente additionnelle conférée aux producteurs qui connaissent les coûts d'exploitation les plus bas - Soit en raison de la localisation du puits (près des réseaux de transport) soit en raison de sa plus grande richesse (qualité + quantité) –C'est la rente différentielle – Rente ricardienne
- II. La rente absolue/rente de rareté particulièrement pour les ressources non renouvelables - Rente de Hotelling

Partage de la rente

Partage implicite

- Le niveau de captation de la rente détermine la part de la rente qui est laissé aux investisseurs privés

Partage explicite

- Ce que l'on fait avec les sommes qui sont prélevées
- Attention particulière lorsqu'il s'agit de ressources non renouvelables

Design d'instruments de captation:

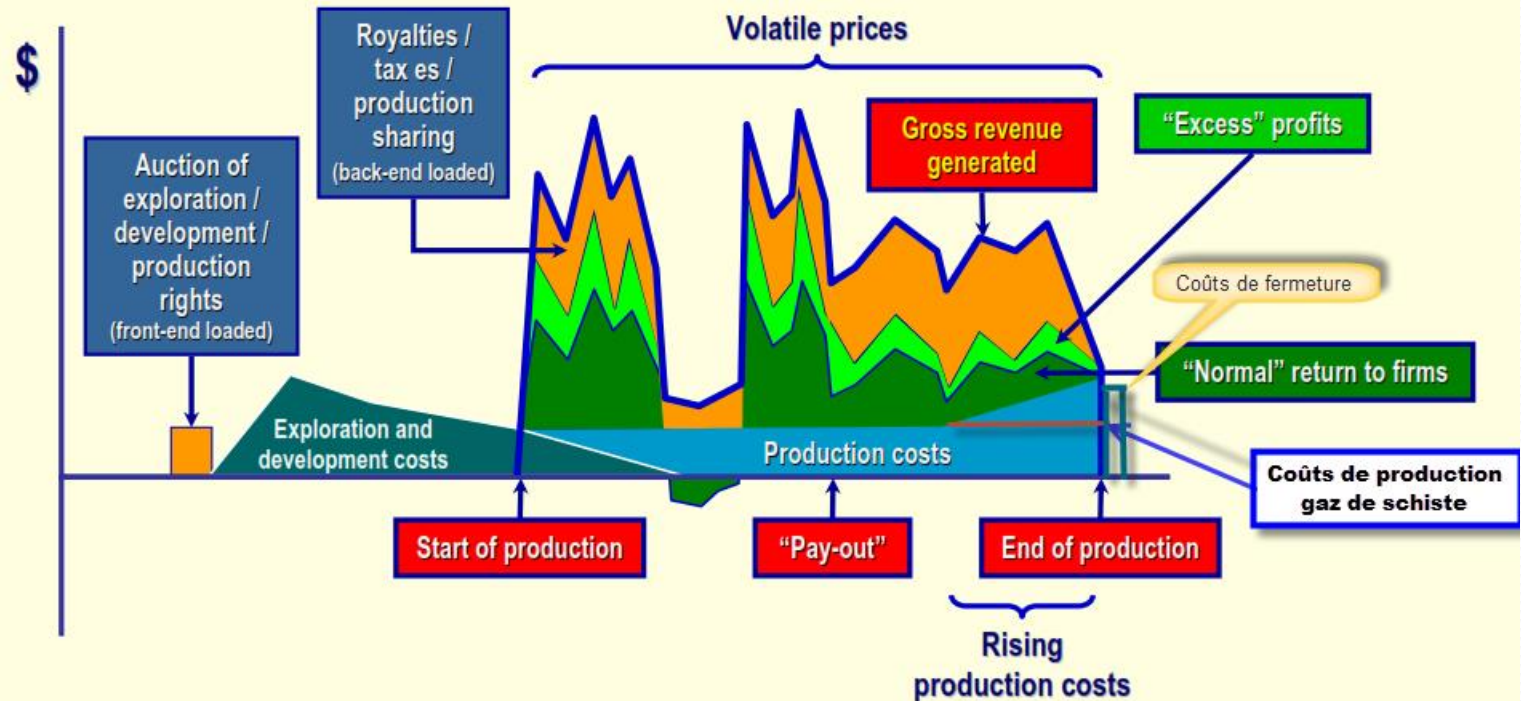
Deux considérations

- La rentabilité d'un puits varie durant sa « vie utile » en fonction du prix du gaz naturel (volatilité) et de sa productivité (courbe de production/courbe de déclin)-
- Deux moments pour capter la rente:
 - Phase exploration Rente « ex ante »
 - Phase exploitation Rente « ex post »



Combinations of fiscal instruments work best

Illustration of “front-end” bids and “back-end” royalties / taxes



Contexte – des régimes en pleine évolution

- Tous les changements dans la fiscalité de prélèvement de la rente qui ont eu lieu au cours des cinq dernières années sont fondés sur la perception que le gouvernement ne reçoit pas sa « juste part »
- Deux questions:
 - Qu'est ce qu'une juste part ?
 - Comment mesure-t'on cette part?

2007-2008 - GAO
The federal government receives one of the lowest shares of revenue for oil and gas resources compared with other countries and Interior has not systematically re-examined how the federal government is compensated for extraction of oil and gas for over 25 years.


2009

GAO
United States Government Accountability Office
Testimony
Before the Subcommittee on Interior, Environment, and Related Agencies, Committee on Appropriations, House of Representatives

OIL AND GAS MANAGEMENT

Federal Oil and Gas Resource Management and Revenue Collection In Need of Stronger Oversight and Comprehensive Reassessment

Statement of Frank Rusco, Director
Natural Resources and Environment



IHS CERA

Comparative Assessment of the Federal Oil and Gas Fiscal System

Final Report

Author
Irena Agalliu

October 2011

Prepared under BOEM Contract
M10PC00090
IHS Cambridge Energy Research Associates
55 Cambridge Parkway
Cambridge, Massachusetts, 02142

Published by:

U.S. Department of the Interior
Bureau of Ocean Energy Management

U.S. Department of the Interior
Bureau of Land Management

Our Fair Share

OUR FAIR SHARE

Report of the
Alberta Royalty Review Panel

To the Hon. Lyle Oberg, Minister of Finance
18 September 2007

Alaska's Equitable Share

House Finance Committee
07 November 2007

Qu'est ce qu'une « juste part ».

- × Pas explicité dans les documents officiels.
- × La réponse la plus courante au plan des revenus :
Regardons ce que les autres obtiennent et surtout ceux qui obtiennent le plus et essayons d'avoir au moins l'équivalent
Mais il y a plus ...

Cela dépend notamment des objectifs que les gouvernements poursuivent.

Objectifs gouvernementaux

Objectif général: Les ressources sont développés pour assurer un bénéfice maximum à leurs citoyens

Objectifs spécifiques:

- a) Assurer le meilleur rendement possible sur les actifs (ressources) détenus**
- b) Éviter une allocation inefficace des ressources dans l'économie**
- c) Questions éthiques:**
 - a) Équité entre individus: Partage de la richesse collective**
 - b) Équité intergénérationnelle : Ressources non renouvelables**

Plus concrètement – on recherche

- Un régime de redevances (et fiscal)
 - ❑ concurrentiel
 - ❑ Prévisible- - stable
 - ❑ Simple à administrer

Plus généralement: La croissance économique (création d'emplois)

Au Québec,

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement a annoncé qu'il	
moderniserait l'actuel régime de redevances sur le gaz naturel afin d'assurer aux	
Québécois un profit maximal sur la ressource dont ils sont collectivement	
propriétaires. On souhaitait donc un régime équitable, concurrentiel, prévisible et	
<u>simple à administrer.</u>	

Budget 2011-2012				
------------------	--	--	--	--

Un régime de redevances juste et concurrentiel				
--	--	--	--	--

Pour une exploitation responsable des gaz de schiste				
--	--	--	--	--

Comment mesurer le niveau de captation de la rente?

≠ Quel est l'attractivité du système fiscal et réglementaire pour de nouveaux investissements

Dans le cas où un gouvernement se pose la question s'il obtient une « juste part » de la rente, le concept de taux de taxation effectif moyen (« government take ») est le plus utilisé.

Prélèvement gouvernemental (« government take »)

Indicateur qui fond tous les mécanismes d'extraction de la rente en un impôt équivalent unique assis sur le flux net de trésorerie produit sur la durée de vie totale du projet.

$$\text{Prélèvement gouvernemental} = \frac{\text{Revenus gouvernementaux de toutes sources}}{\text{Flux net de trésorerie avant taxes}}$$

Composantes des revenus
gouvernementaux:

Redevances sur la production ou la valeur
de cette production

Prélèvements sur les profits

- Impôt sur le revenus des corporation
- Taxe spéciale sur les profits pétroliers

Partage de la production (profits)

Prise de participation (équité)

Instruments quasi fiscaux (Droits
d'exploration, loyer de bail, etc.)

Facteurs qui influencent la part du gouvernement

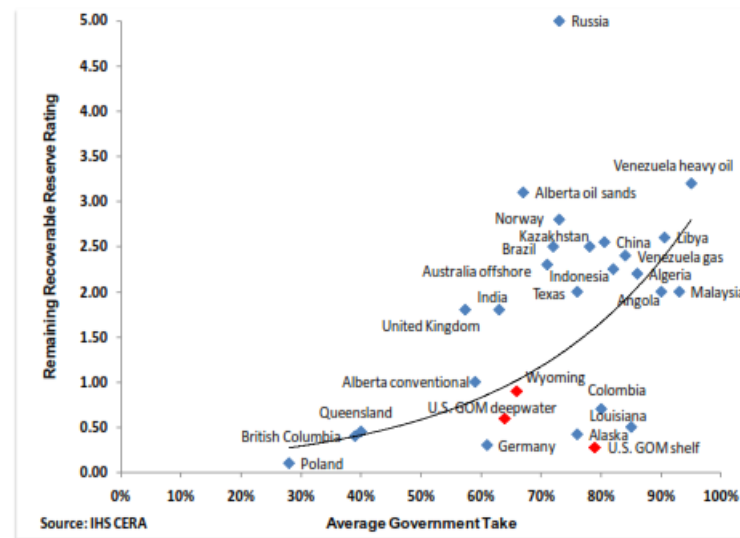
Le « design » du régime de redevances et plus généralement du régime fiscal

La dotation en ressources

Les risques politiques et commerciaux – relation négative

Les objectifs et les contraintes des politiques publiques

Figure 3.3: Government Take Relative to Remaining Recoverable Reserve Ranking



Partage explicite

- L'affectation des sommes prélevées est une question cruciale
 - Ressources renouvelables ou non
 - Consommation ou investissement ?
 - La dette extérieure? Totale ?
 - Communautés locales ou régionales -
 - Le traitement des questions d'équité ?
 - Les externalités résiduelles locales ou régionales

Qui sont les parties prenantes?

Parties prenantes	Champs d'intérêt
Gouvernement fédéral	Impôt sur le revenus des corporations Peréquation Externalités (environnement)
Gouvernement du Québec	Redevances Droits , loyers Impôt sur le revenus des corporations Externalités Environnementales Sociales Infrastructures
Instances régionales-MRC	Aménagement du territoire Externalités régionales
Municipalités locales	Aménagement du territoire Impacts sur les infrastructures Externalités sociales Nuisances Aménités Gouvernance
Individus	Propriétaires Voisins affectés

*Description du système actuel de partage de la rente
des ressources exploitées au Québec, de son
évolution récente, des orientations prises par le
gouvernement*

Forêts

Mines

pétrole et gaz

eau (hydraulique)

Objectif et portée de la description

- La description qui suit porte essentiellement sur les mécanismes spécifiques de perception de la rente.
- Ne sont pas abordés:
 - La perception de la rente via l'impôt sur le revenus des corporations
 - La part de la rente captée par les travailleurs
 - La fiscalité foncière
 - Le cadre réglementaire et les instruments concernant les externalités

Forêts

- Commission Coulombe – Déc. 2004
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier – 2010
- Nouveau régime forestier en place- 2013
 - *Augmentation de redevances liées à l'exploitation de la forêt grâce à l'implantation d'un marché libre du bois (enchères) et à l'accroissement des redevances existantes*
 - *Plan de financement propice à l'exploitation durable de la forêt*
 - *Participation accrue du milieu régional à la gestion forestière*
-

La rente forestière

Rapport Coulombe

2004

TABLEAU 12

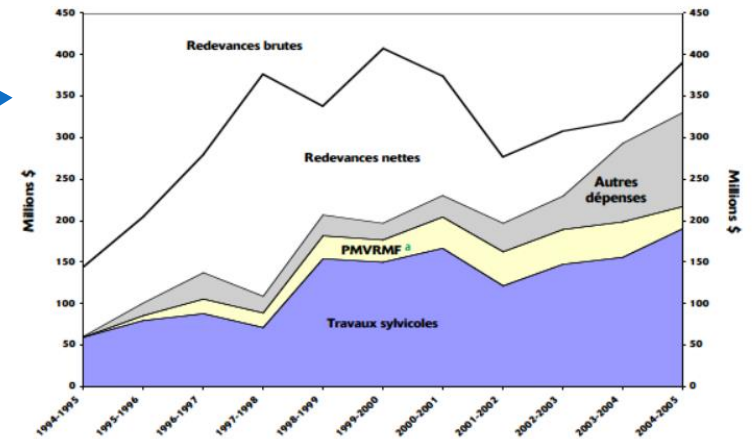
Contribution nette du gouvernement pour l'exploitation durable des forêts (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Redevances et droits sur le bois coupé	113	173	253	299	324	314
Dépenses						
Travaux sylvicoles ⁽¹⁾	187	189	200	200	200	200
Aménagement et gestion de la forêt	332	350	336	329	322	316
Sous-total - Dépenses	519	539	536	529	522	516
CONTRIBUTION NETTE	-406	-366	-283	-230	-198	-202

(1) Financés par des redevances et des crédits budgétaires.

Pour infléchir la
tendance

Figure 2.5 Redevances brutes et nettes pour la matière ligneuse récoltée dans les forêts publiques du Québec



a. Le PMVRMF est le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (cf. Annexe 3).

Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Les données pour 2003-2004 sont des estimations. Celles de 2004-2005 sont des prévisions.

TABLEAU 13

Financement de l'exploitation durable des forêts (en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Financement						
Par redevances et droits	113	170	220	220	220	222
Par crédits budgétaires	406	369	316	309	302	294
TOTAL	519	539	536	529	522	516

Mines

- Rapport du vérificateur – 2009
- Stratégie minérale du Québec - 2009:
 - Le gouvernement évaluera le régime de redevances minières en considérant:
 - la compétitivité des entreprises;
 - la maximisation des retombées;
 - une juste part des bénéfices de l'exploitation des ressources.
 - Budget 2009-2010- Augmentation des droits miniers de 12% à 16% au 1^{er} janvier 2012
 - Mines par mines
 - Réduction des allocations diverses –impôt
 - Redevance basée sur les profits

La Rente minière

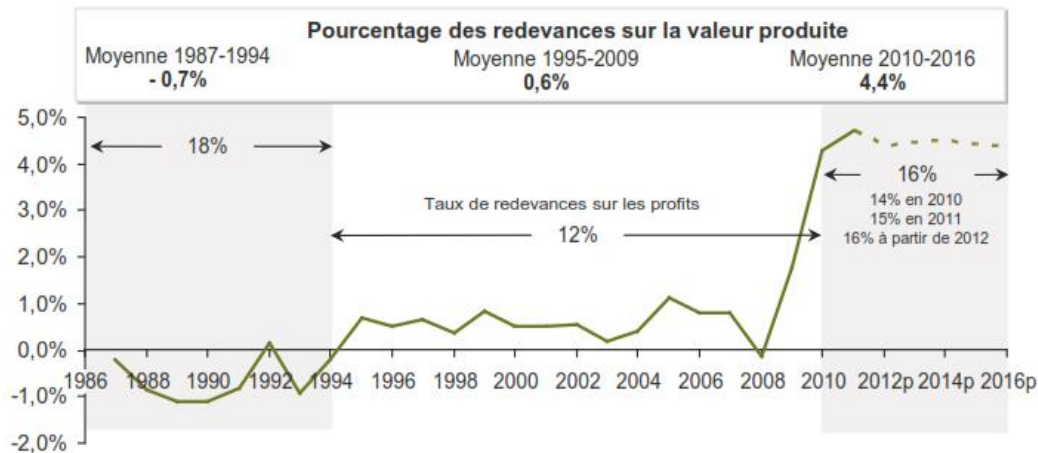
V.G. Rapport
2008-09 T. 2



Coût estimatif des mesures fiscales et droits se rapportant à l'ensemble du secteur minier au 31 mars (en millions de dollars)

Mesure	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Avantages fiscaux relatifs aux actions accréditatives	10,0	18,0	23,0	36,0	49,0	54,0
Crédit d'impôt relatif aux ressources	33,0	40,0	58,0	73,0	80,0	62,0
Crédit de droits remboursable pour perte	9,8	12,6	13,7	18,5	12,5	20,9
Coût estimatif des mesures fiscales	52,8	70,6	94,7	127,5	141,5	136,9
Droits miniers perçus	24,8	10,2	26,4	48,4	52,1	93,9

Sources : MRNF et ministère des Finances (*Dépenses fiscales – Édition 2008*).



Le nouveau régime (partie)

*Droits miniers moins crédits de droits remboursables pour pertes.

**Estimation de la croissance de la valeur minière produite de 2012 à 2016 basée sur le TCAC historique 1987-2011.

Source : Ministère des Finances, Gouvernement du Québec, SECOR

Pétrole et gaz

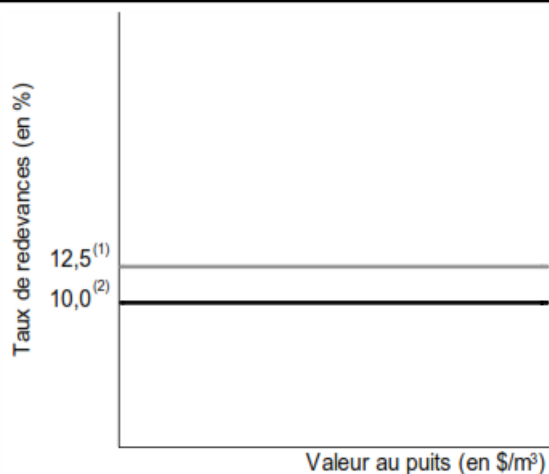
- Potentiel jugé intéressant mais activités limitées
- Rapport Vérificateur Général 2010-2011 –Gaz de schiste
 - Démontre l'inadéquation de l'encadrement réglementaires et de son application
 - Dénonce la faiblesse du système de concession de droits d'exploration –
 - Défi à relever – Accroître la capacité de capter une part appropriée de la rente liées à ces activités

Le régime de perception de la rente en vigueur

Permis de recherche: Premier arrivé-premier servi

Gaz naturel

Régime actuel -
Québec



(1) Production quotidienne supérieure à 84 000 m³.

(2) Production quotidienne inférieure ou égale à 84 000 m³.

Pétrole

Le régime actuel de redevances pour le pétrole

Au Québec, le régime actuel prévoit le versement d'une redevance variant de 5,0 % à 12,5 % de la valeur au puits, selon la production moyenne quotidienne d'un puits pour un mois donné.

– Il a été modifié pour la dernière fois en 1980.

Régime actuel de redevances pour le pétrole au Québec

Production quotidienne moyenne d'un puits pour un mois donné	Taux de redevance
Inférieure à 44 barils ⁽¹⁾	5 % de la valeur au puits
Entre 44 et 189 barils ⁽²⁾	5 % de la valeur au puits sur les 44 premiers barils 10 % de la valeur au puits sur l'excédent
Plus de 189 barils ⁽²⁾	8,75 % de la valeur au puits sur les 189 premiers barils 12,5 % de la valeur au puits sur l'excédent

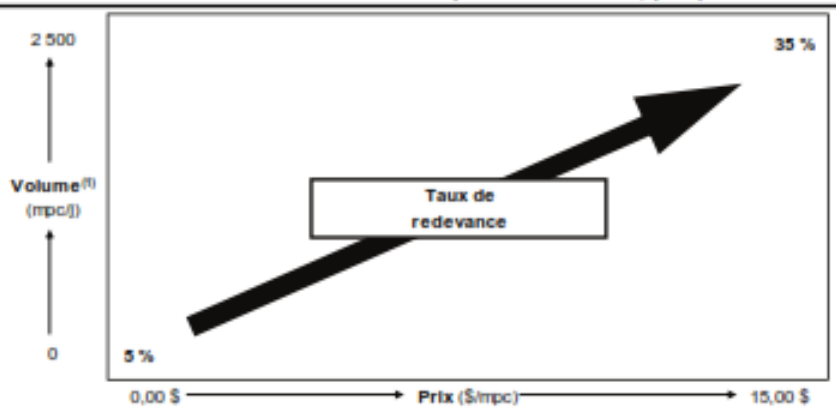
(1) Le règlement présente plutôt l'équivalent en mètres cubes, soit 7 mètres cubes.

(2) Le règlement présente plutôt l'équivalent en mètres cubes, soit 30 mètres cubes.

Source : Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains, R.R.Q. c. M-13.1, r. 1, art. 104.

La rente pétrolière et gazière

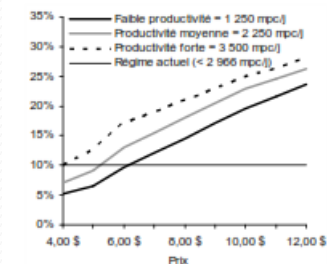
Évolution du taux de redevance selon le prix et le volume, par puits



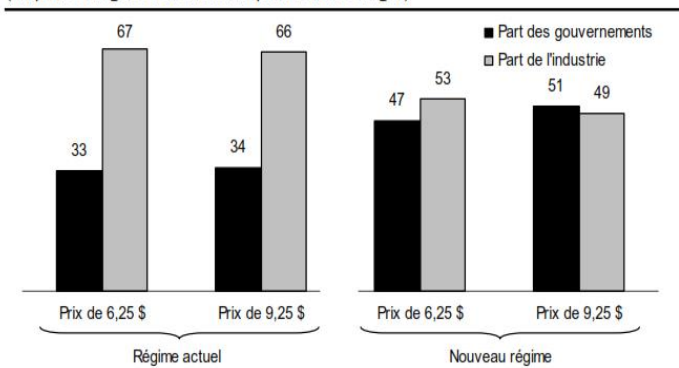
(1) Volume moyen de production par jour pour un mois donné.

Source: Min. Finances du Québec

Taux moyen de redevance pour une production de 25 ans (en pourcentage)



Part des revenus des gouvernements⁽¹⁾ et de l'industrie dans le revenu net de l'exploitation d'un puits de gaz de schiste (en pourcentage, selon différents prix de vente du gaz)



(1) Comprend les droits, les redevances et l'impôt sur le revenu des sociétés. Ne comprend pas les autres impôts ni les revenus associés aux retombées économiques.

Source: Budget 2011-2012: Un régime de redevances juste et concurrentiel - Pour une exploitation responsable des gaz de schiste

Évolution des revenus pour le gouvernement selon le régime proposé^{(1),(2)} - Illustration (en millions de dollars)

	Nombre de puits en production	Production (en Gpc)	Redevances	Crédits de redevance	Droits gaziers ⁽³⁾	Impôt ⁽⁴⁾ sur le revenu des sociétés	Revenus nets pour le gouvernement
Année 1	30	14,9	22,9	- 18,2	9,0	0,0	13,7
Année 2	80	32,5	45,5	- 35,3	18,7	0,0	28,9
Année 3	180	67,8	92,7	- 70,6	45,0	0,0	67,1
Année 4	330	113,1	148,7	- 110,2	78,7	0,0	117,2
Année 5	530	165,8	210,1	- 151,5	120,0	0,8	179,4
Année 6	780	224,5	275,5	- 192,7	168,7	2,9	254,4
Année 15	3 030	427,0	398,8	- 206,3	187,5	63,2	443,2

(1) Prix de 6,25 \$ par millier de pieds cubes.

(2) Comprend les droits, les redevances et l'impôt sur le revenu des sociétés. Ne comprend pas les autres impôts ni les revenus associés aux retombées économiques.

(3) Le prix des droits d'exploration évolue en fonction du potentiel connu de gaz naturel sur le territoire couvert. Avant 2003, alors que les travaux d'exploration étaient à leur début en Colombie-Britannique, le prix moyen des droits d'exploration était de moins de 500 \$ par hectare. Ce prix a atteint 1 000 \$ en 2007 et 3 500 \$ en 2008, générant des revenus de l'ordre de 2,7 G\$ par la province. Le ministère des Finances du Québec a estimé que les droits gaziers augmenteraient progressivement et atteindraient l'équivalent de 10 % des coûts totaux après sept ans dans des conditions favorables de développement.

(4) Dans les premières années d'exploitation, l'importance des investissements et des charges fixes en comparaison des revenus qui sont dégagés annule le revenu imposable des sociétés, de sorte que l'impôt sur le revenu des sociétés à payer est nul.

Eau-hydraulique

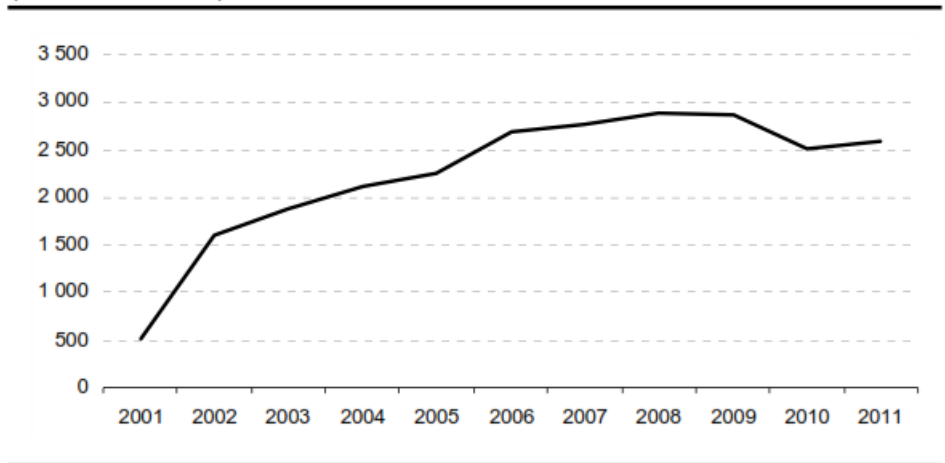
- Forces hydrauliques –essentiellement utilisées pour la production hydro-électrique
 - Les redevances statutaires que l'ensemble des détenteurs de forces hydrauliques doivent payer (sauf les municipalités)
 - Les redevances contractuelles pour la location des forces hydrauliques de l'État sont payées par les producteurs d'électricité louant les forces hydrauliques du domaine public, en vertu d'un contrat avec le gouvernement du Québec.
- Le gouvernement du Québec est propriétaire (seul actionnaire) de près de 90% de la capacité de production hydroélectrique du Québec via Hydro-Québec. -

la rente hydraulique

Redevances hydrauliques

Dividendes/Bénéfices –
Hydro-québec

Bénéfice d'Hydro-Québec – 2001-2011
(en millions de dollars)



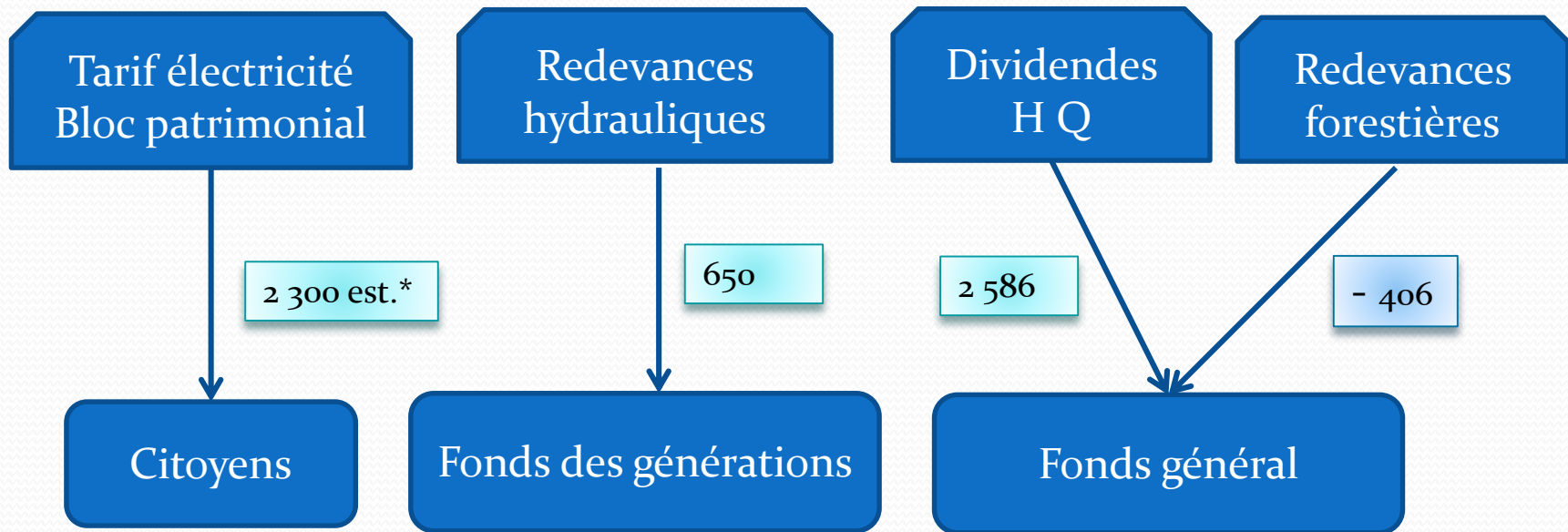
Source : Hydro-Québec.

Tarifs réduits d'électricité-Bloc patrimonial

Redevance sur l'eau

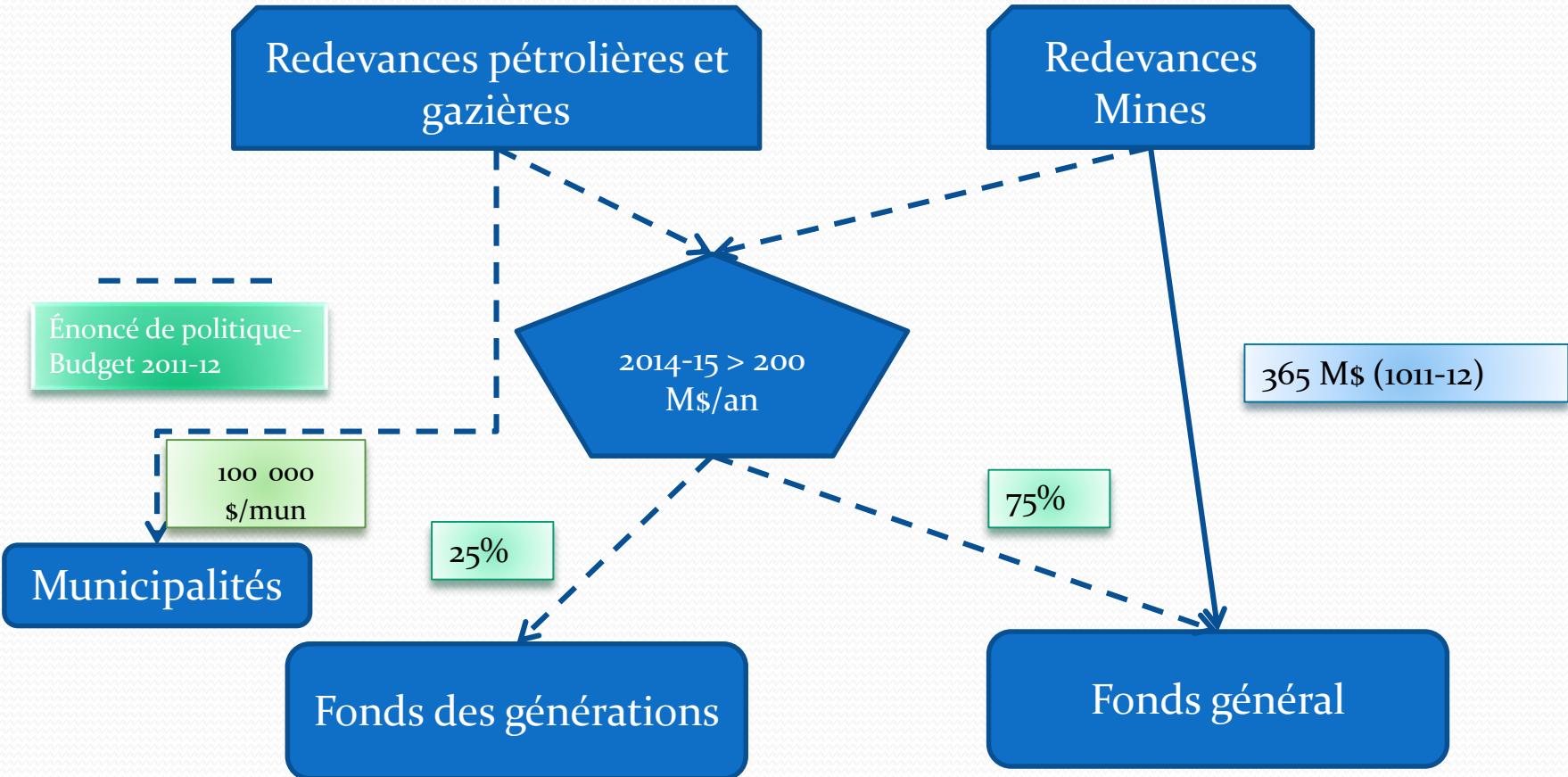
Affectation spécifique – Gestion et restauration de l'eau

Partage explicite – Ressources renouvelables (M\$, 2011-2012)



* Rapport Montmarquette, 2007

Partage explicite - Ressources non renouvelables



Partage des rentes des ressources naturelles au québec – Une partie ...

Revenus des ressources naturelles (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Redevances brutes					
– Mines	99	305	365	355	375
– Forêts	103	120	111	170	223
– Hydrauliques	663	653	699	721	732
– Pétrole et gaz naturel	—	—	—	—	—
Total des redevances brutes	865	1 078	1 175	1 246	1 330
Droits et permis	17	19	17	16	43
Versement au Fonds des générations	-658	-650	-696	-718	-729
Autres					
FRN – Volet mines	-20	-20	-20	-20	-20
Travaux sylvicoles	-154	-158	-113	-170	-200
Autres	55	41	3	3	-17
Total – Autres	-119	-137	-130	-187	-237
REVENUS PROVENANT DES RESSOURCES NATURELLES VERSÉS AU FONDS GÉNÉRAL	105	310	366	357	407

Ressources renouvelables

Note sur régime fédéral

- Impôt fédéral sur le revenus des corporation
 - Partie de la rente non captée par le régime de redevances (y compris droits d'exploration) et d'impôt sur le revenus des corporations du Québec
- Impôt fédéral sur le revenus des particuliers
 - Partie de la rente captée par les travailleurs
- Impact sur la Péréquation - Δ 50%
 - Partage de la richesse dans la fédération

La question des externalités

- En principe, la rente devrait exclure toute externalités mais:
 - L'internalisation n'est pas complète presque par définition
- Méthodes d'internalisation
 - Règlementation directe avec surveillance et contrôle
 - Mécanisme de marché – instruments économiques -
Écofiscalité

Juridictions choisies

- Canada (Propriété publique)
 - Alberta
 - Colombie-Britannique
- États-Unis (Propriété publique et privée)
 - Alaska
 - New York
 - Pennsylvanie
- Mer du nord (propriété publique)
 - Norvège

Canada

Qui est responsable des mécanismes d'internalisation

- Au premier chef : Les provinces sur leur territoire – affaires locale
- Gouvernement fédéral
 - Territoire fédéral –Parcs, milieux marins, etc
 - Projets impliquant des contributions financières fédérales
 - Loi sur les pêches (habitat du poisson)



ALBERTA

CANADA

Prélèvement 61% (pétrole conventionnel)

IHS -CERA

- Régime de droits d'exploration –Enchères publiques
- Régime d'exploitation renouvelé (2009) suite à une Commission royale d'enquête (2007) –Taux progressif 5% à 36%
- L'entrée en vigueur du nouveau régime a coïncidé avec une baisse significative des investissements au profit des provinces voisines
- 2010: Comité spécial –Préoccupations de compétitivité du régime. Mesures temporaires pour relancer l'activité
- Réglementation très articulée (sécurité et environnement) – suite à beaucoup de critiques –sables bitumineux

Partage: Le fameux heritage fund

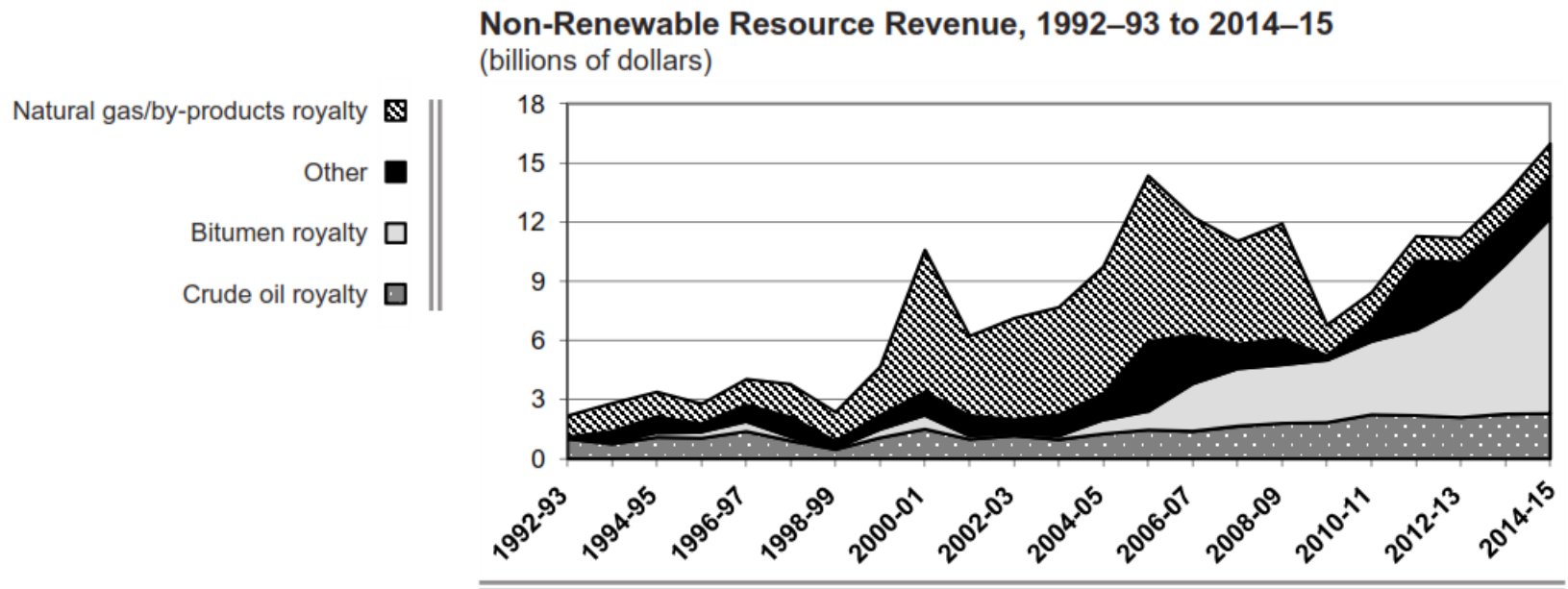
- **1976 Création**

- 3 Objectifs majeurs au départ
 - a) Épargner pour le futur
 - b) Renforcer ou diversifier l'économie
 - c) Améliorer la vie des Albertains
- Dotation de départ:
 - 30% des revenus des ressources non-renouvelables-1976-1977: 620 M\$
 - Fonds général de la province: 1,5 milliards \$
- 1984 15% des revenus
- 1987 Fin des contributions statutaires du gouvernement
- 1997 Restructuration suit au Sondage public sur les objectifs à poursuivre -législation
 - Nouveaux objectifs: Épargne pour générations futures et meilleur rendement
 - Supervision d'un Comité permanent de la législature

Ce qu'il en est advenu

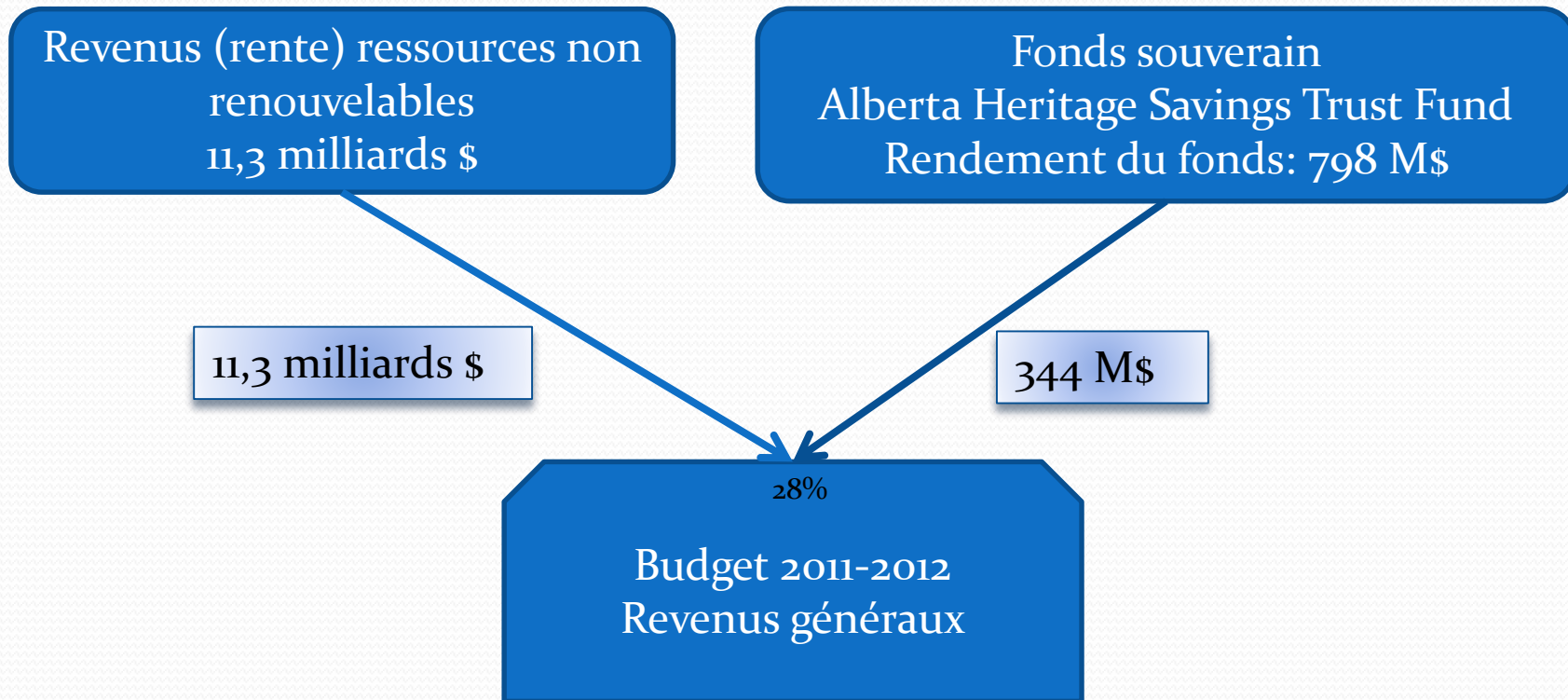
- 1998 – Sondage sur les priorités fiscales des Albertains:
 - a) Éliminer la dette
 - b) Réduire les taxes
 - c) Accroître les dépenses dans les programmes prioritaires
- 2002 Dette éliminée
- 2002-2006 –Taxe de vente, sur la masse salariale éliminés, Réduction des autres taxes et impôts.
- 2006 Législation – prémunir le fonds contre l'inflation
- 31mars 2012: Alberta Heritage Savings Trust Fund :16,1 Milliards \$

Le revenus de ressources renouvelables



Affectées essentiellement aux revenus généraux du gouvernement

Partage de la rente des ressources non renouvelables: 2011-2012



Colombie Britannique

Canada

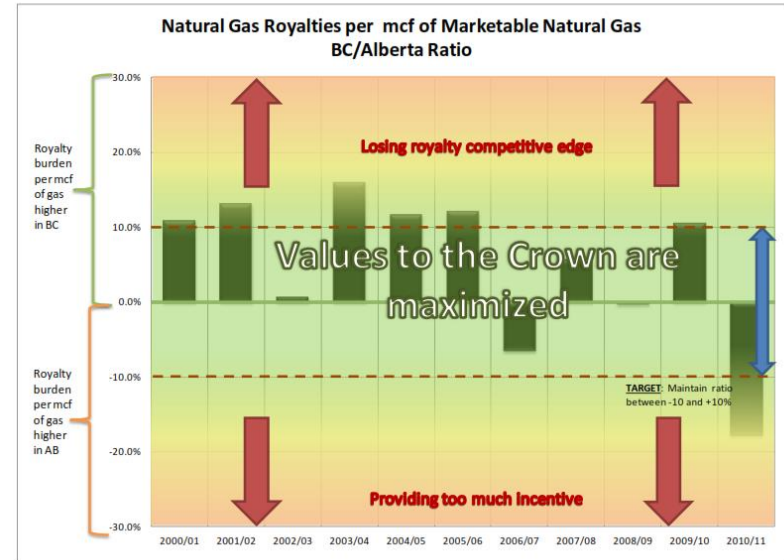
Contexte

- Développement du gaz de schiste- Régions éloignées du nord-est.
- Objectifs du gouvernement:
 - Valeurs pour la couronne sont maximisées
 - Équité: Les producteurs sont traités équitablement
 - On vise des investissements à long terme par l'industrie
 - Facilité d'administration

Prélèvement 40% ihs CERA

- Régime de droits d'exploration (processus d'enchères publiques)
- Préoccupations importantes de compétitivité avec l'Alberta
- Régime de redevances à taux progressif (9% à 27%)
- Mesures incitatives:
 - « Programme de profit net»

Chart 3: Relative Royalty per thousand cubic feet of marketable production



Royautés de gaz naturel

2011-12

367 M\$

Colombie Britannique		
Budget 2011-2012		
Revenus		
Catégories	000 000	%
Royautés gaz naturel	367 \$	0,9%
Forêts	457 \$	1,1%
Autres ressources	2 048 \$	4,9%
Total ressources naturelles	2 872 \$	6,8%
Total revenus	41 945 \$	100,0%

Budget 2011-2012
Fonds général

États Unis

Rente liée au droit de propriété

- De façon générale, la propriété de la surface du sol emporte la propriété du sous-sol – Différence marquante vs autres juridictions

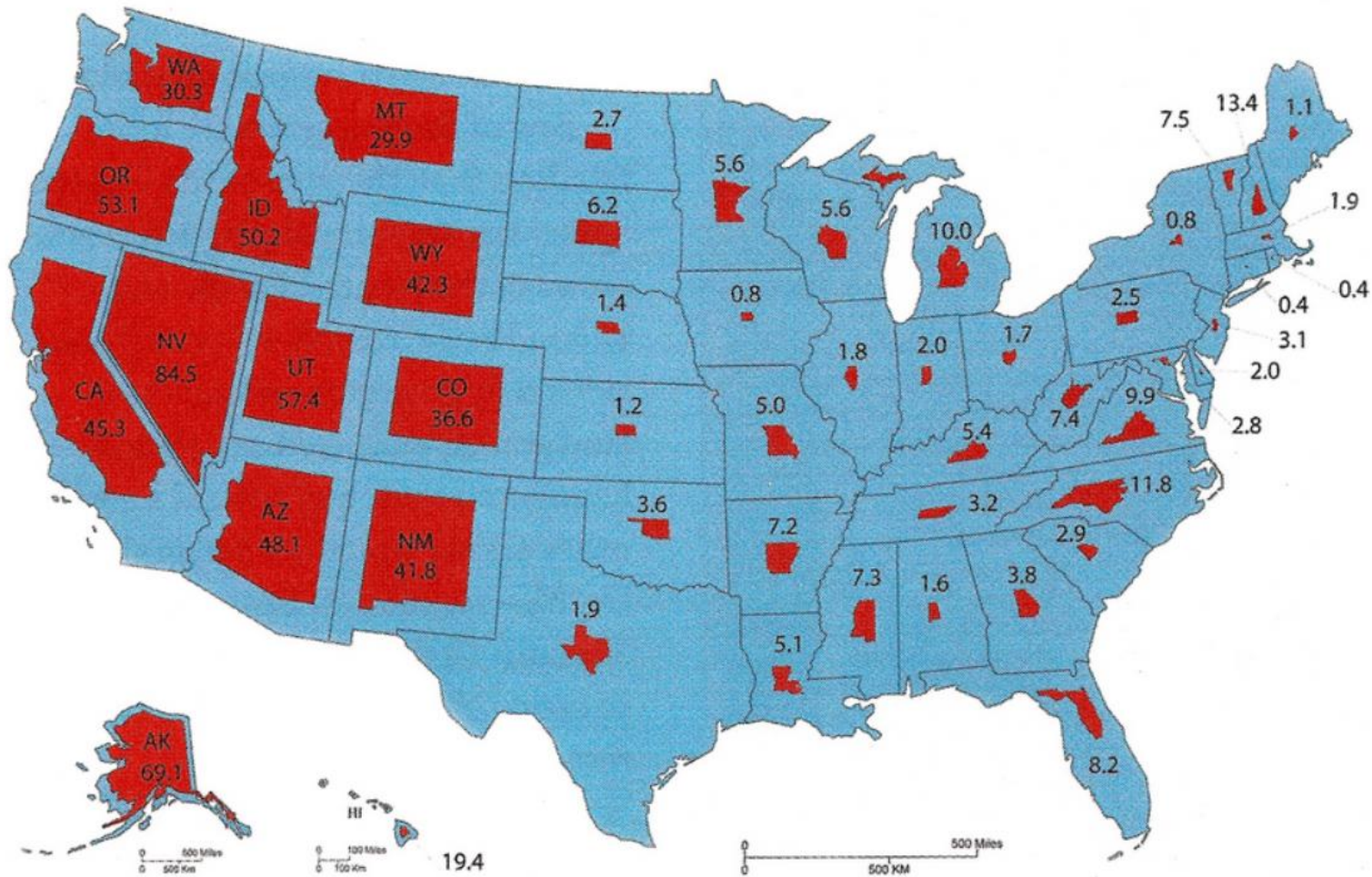
Tenure des terres	
États-Unis	
Propriété du gouvernement fédéral	26%
Propriété du gouvernement des États	9%
Propriété privée	65%

Qui est responsable des mécanismes d'internalisation?

- Aux États-Unis
 - Eau: Plusieurs législations et réglementations environnementales fédérales ne s'appliquent pas aux activités gazières
 - Par exemple: la réglementation fédérale sur la gestion des eaux de pluies (stormwater) , de l'érosion et des sédiments sur les sites d'exploitation ne s'applique pas. Il faut que les États interviennent comme la Pennsylvanie et New York
 - Par ailleurs, les eaux de surface sont protégés via le système de SNPDES qui exige que tout rejet aux eaux de surface fasse l'objet d'un permis et qu'il doit respecter les exigences nécessaires à permettre les usages désignés
 - La plupart du temps, ce sont les États qui soit, doivent être autorisés à appliquer la réglementation fédérale (EPA), soit réglementent eux-même.

Gouvernement fédéral

Federal Land as a Percentage of Total State Land Area



Data source: U.S. General Services Administration, *Federal Real Property Profile 2004*, excludes trust properties.

Prélèvement- gaz naturel – terrestre («onshore »)

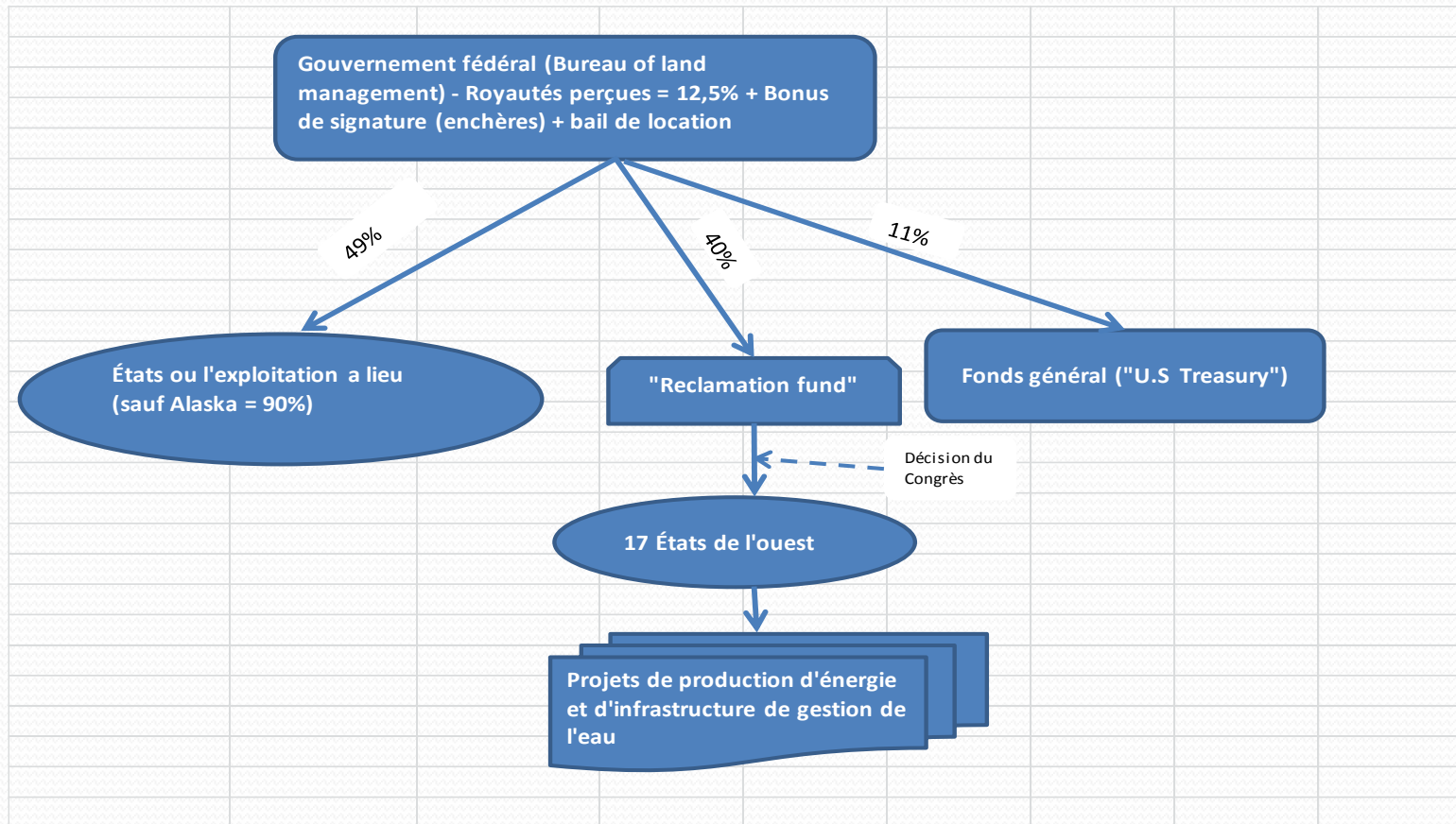
Prélèvement du gouvernement fédéral sur les terres fédérales		
Type de prélèvement	Instrument	Base
Droits d'expl/production-"Bonus signature"	Enchère	
Loyer	Loyer annuel par acre	1,50\$ à 2,00\$ / acre
Royauté/redevance	Valeur production	12,5%
Impôt sur le revenus des corporation	Bénéfices	35%

Production de gaz naturel et redevances-terres fédérales		
Terrestre ("onshore") 2011*		
Volumes de vente	Valeur des ventes	Redevances
mpc.	000 \$	000 \$
2 974 916 041	12 555 793,8	1 360 212,2

*Ne comprend pas les loyers et les droits d'exploration et production

14% de la production de gaz naturel (terrestre et maritime) mis en marché aux États-Unis

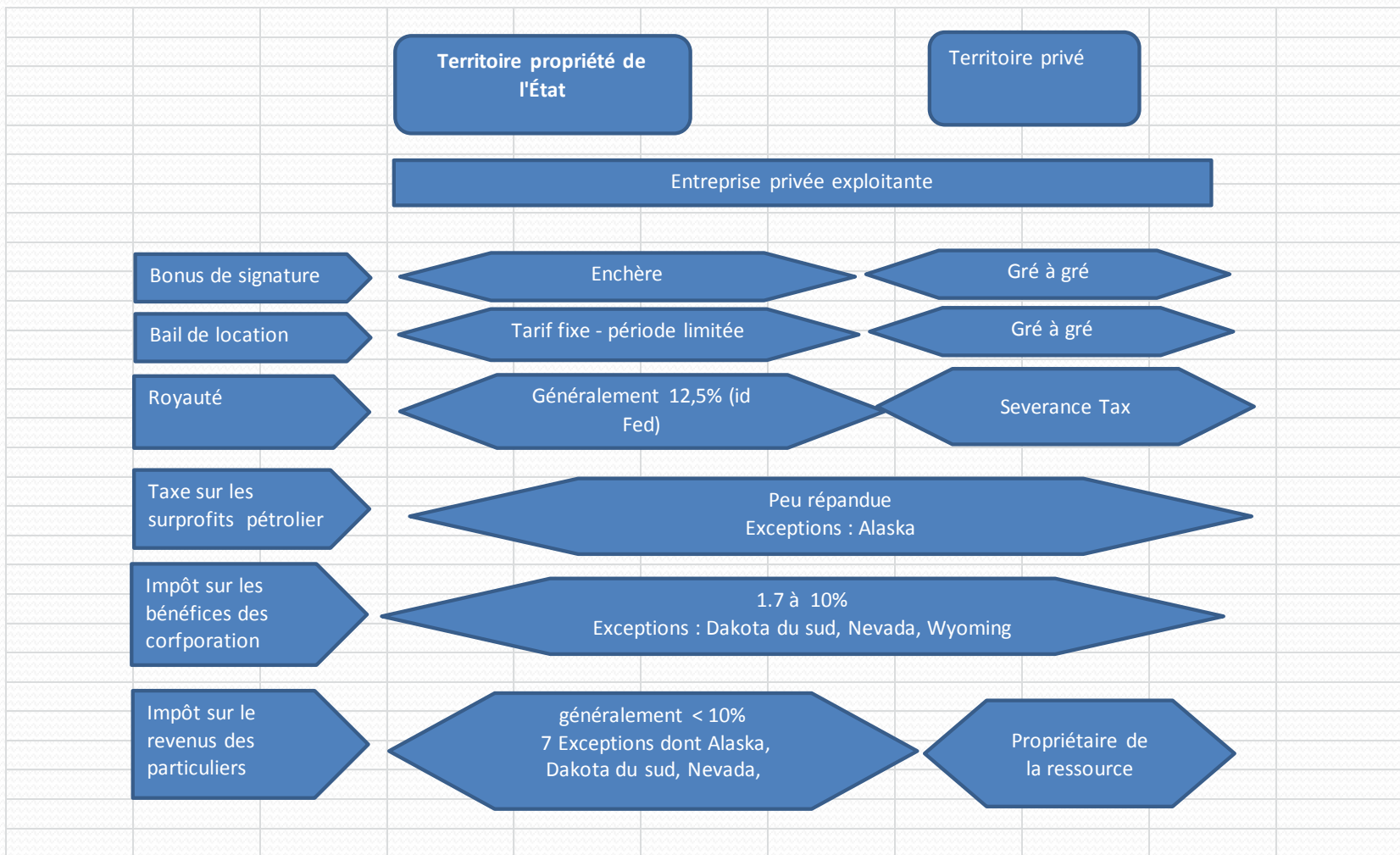
Partage de la rente - gaz naturel-terrestre - gouvernement fédéral



Gouvernements des États

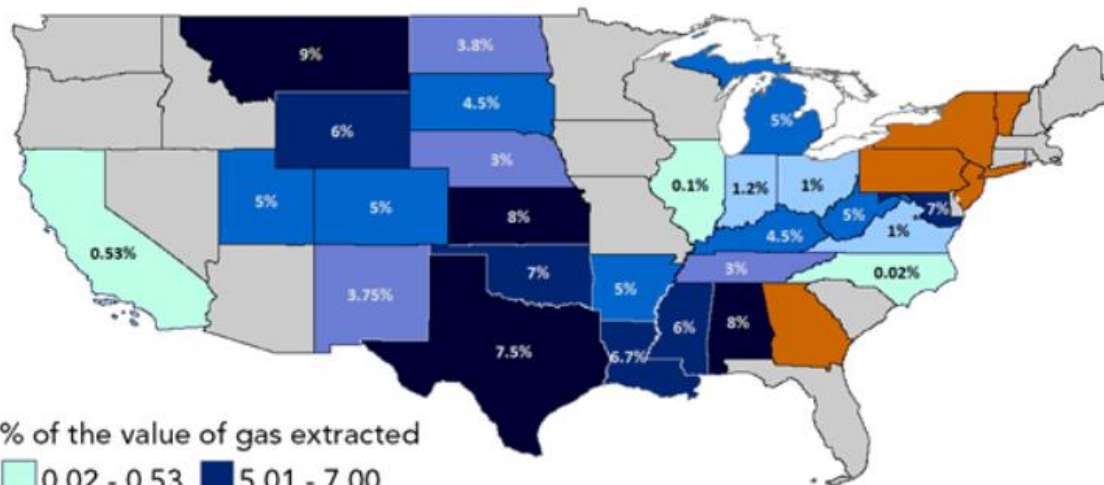
États Unis

Propriété des États et privée



Les taxes sur la production (« severance tax » des états)

Severance Tax Rates in Percentage Terms



% of the value of gas extracted



* MD and VA severance taxes are set at the local level. MD tax shown is highest in any county (Garrett).
VA limits local taxes to 1%.

© 2012 Resources for the Future. All rights reserved. No portion may be reproduced without permission from Resources for the Future.

Source: Resources for the Future

Pennsylvanie

Pennsylvanie

- Propriété du territoire:
 - 85% privé
 - 13% État
 - 2% Fédéral
- Le gaz naturel est exploité en Pennsylvanie depuis la fin du 19^{ième} siècle
- Le gaz de schiste, depuis 2004
- La Pennsylvanie est une des rares États à ne pas percevoir de « severance tax »
- Budget de l'état: 87 Milliards \$ (2010)

Prélèvement

Territoire de l'État

Bonus de signature

Enchère

Redevances

18%

Territoire privé

Drilling Impact Fee
(Fév. 2012)

50 K\$/puits
indexé
180 M\$ (2012)

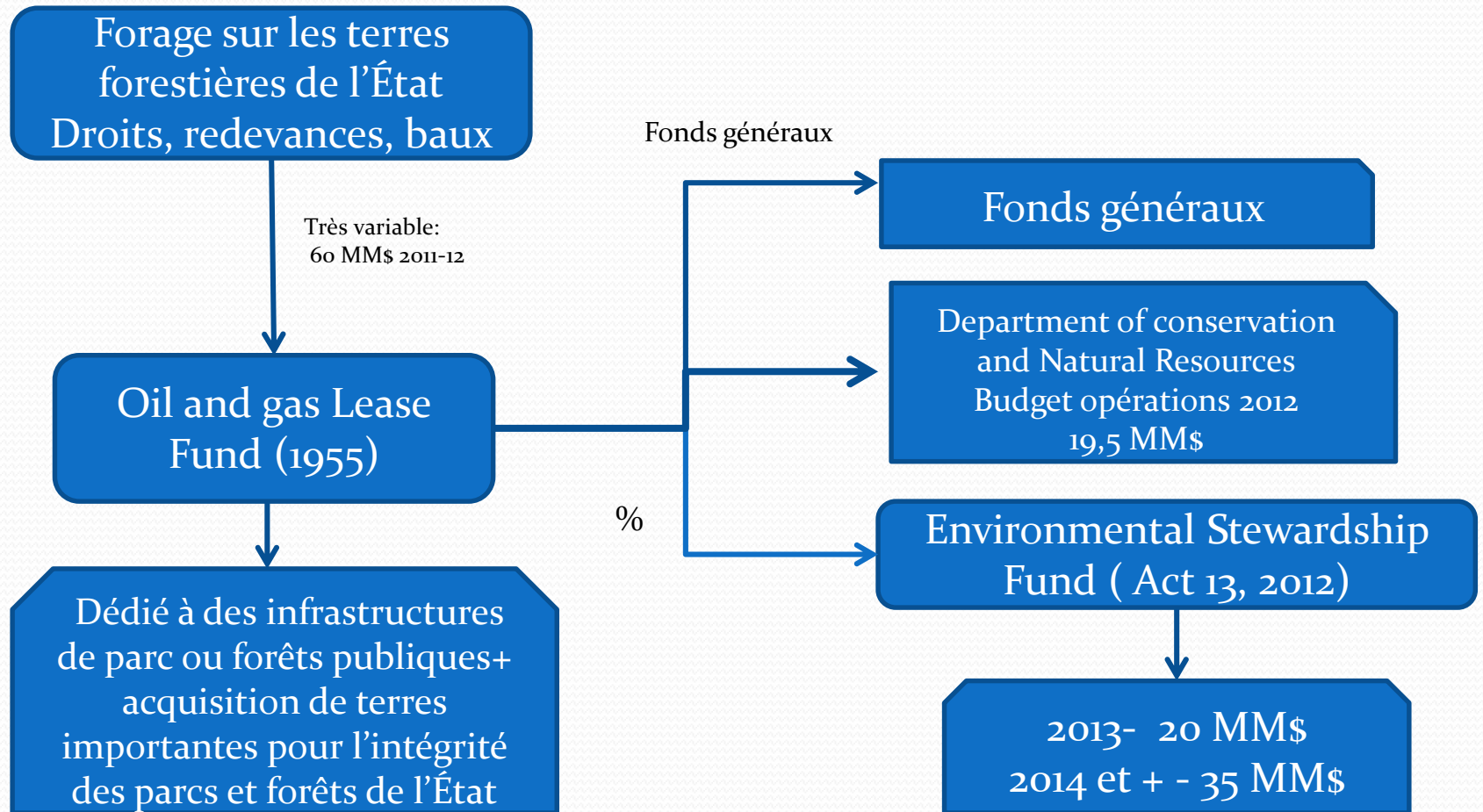
Impôt sur les
bénéfices des
corporations

9,99%
(le plus élevé)

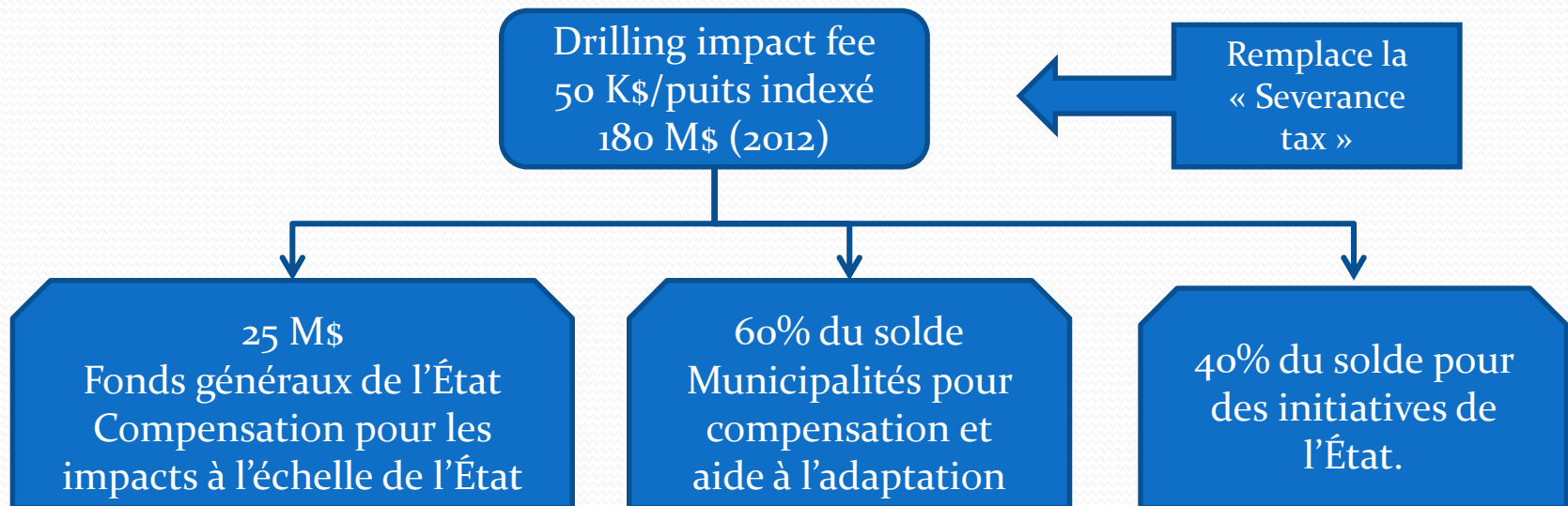
Impôt sur le revenu
des particuliers

3,07%

Partage : terres de l'état



Partage : terres privées



Régional et local

- Municipalités - Mécanisme de compensation pour les dommages aux routes – Déclaration (« Posting »), Dépôt de Garanties (« bonding »), Entente d'entretien excessif.

New York

États Unis

New York

- Propriété du territoire:

Propriété en % du territoire	
Propriétaire	New York
Gouvernement fédéral	0,3%
Gouvernement État	36,7%
Privé	63%

- Moratoire sur l'exploration du gaz de schiste depuis 2008
- Évaluation environnementale générique terminée –septembre 2011
- En attente d'une décision du Gouverneur quant au mode d'exploitation du gaz de schiste sur le territoire de l'État
- New York est une des rares États à ne pas percevoir de « severance tax »

Prélèvements

Territoire de l'État

Bonus de signature

Enchère

Redevances

12,5%

750 K\$ (2010) -
Moyenne 1999-
2010 de 2,7
MM\$/an

Territoire privé

Taxe foncière sur
propriétés productrice
de gaz naturel

Taux de taxe X valeur
de production par
1000 mcf

Impôt sur les bénéfices
des corporations

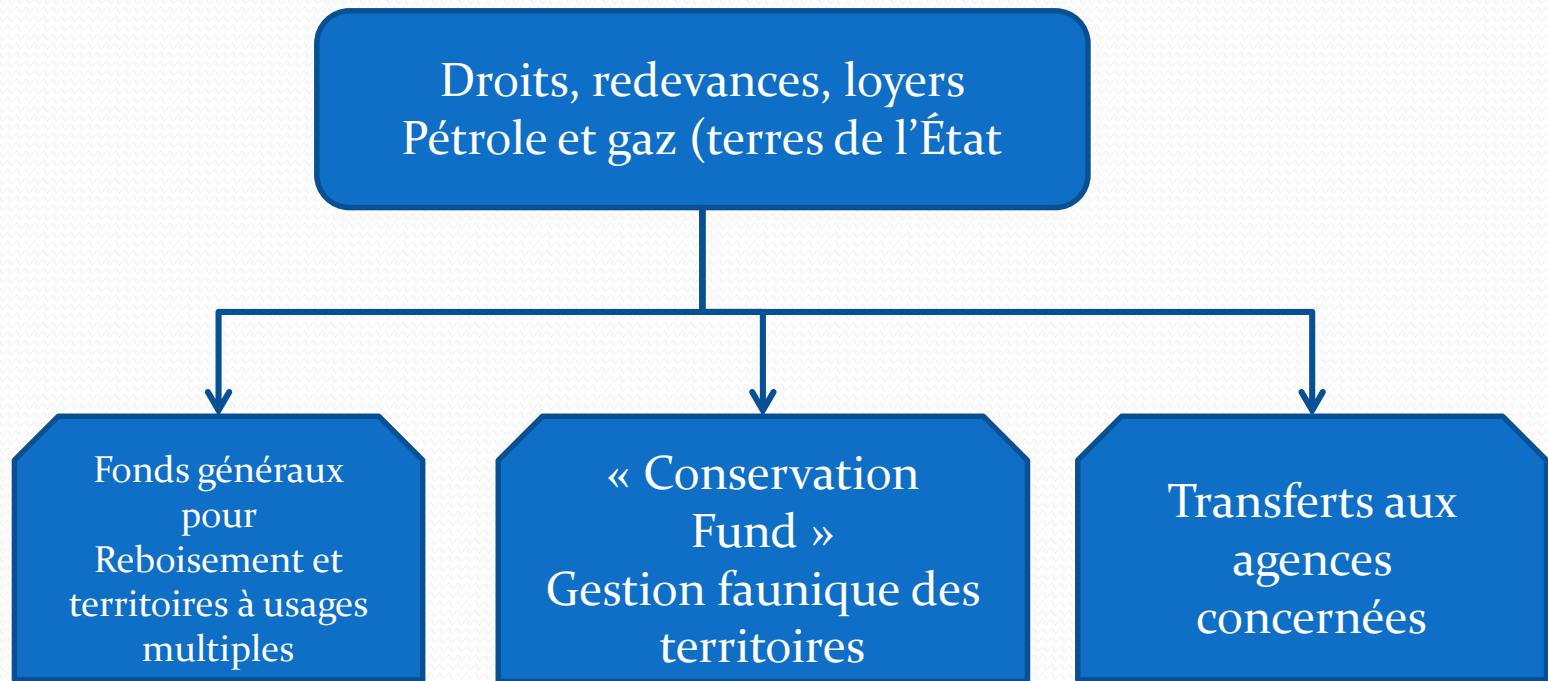
7,1%

Impôt sur le revenu
des particuliers

4% à 8,2%

Partage de la rente

Territoire public



Alaska

- Propriété du territoire: Public à 90%

Superficie	Gvnt Fédéral	Gvnt État	Privé
'000 acres	%	%	%
365 039,4	60,2	29	10,8

La plupart de la production de pétrole et de gaz est terrestre et réalisée sur des terres de l'État

Budget État= 11 Milliards \$

Revenus pétrole et gaz ~80%
Revenus de l'État (2010)

Aucun impôt sur le revenu et
taxe de vente

Prélèvement

Attribution des droits
d'exploration et d'exploitation

Royautés/redevances

Taxe spéciale /profits
Alaska Clear and equitable share
(ACES) -2007

Impôt sur les bénéfices
des corporations

(76% IHS CERA)

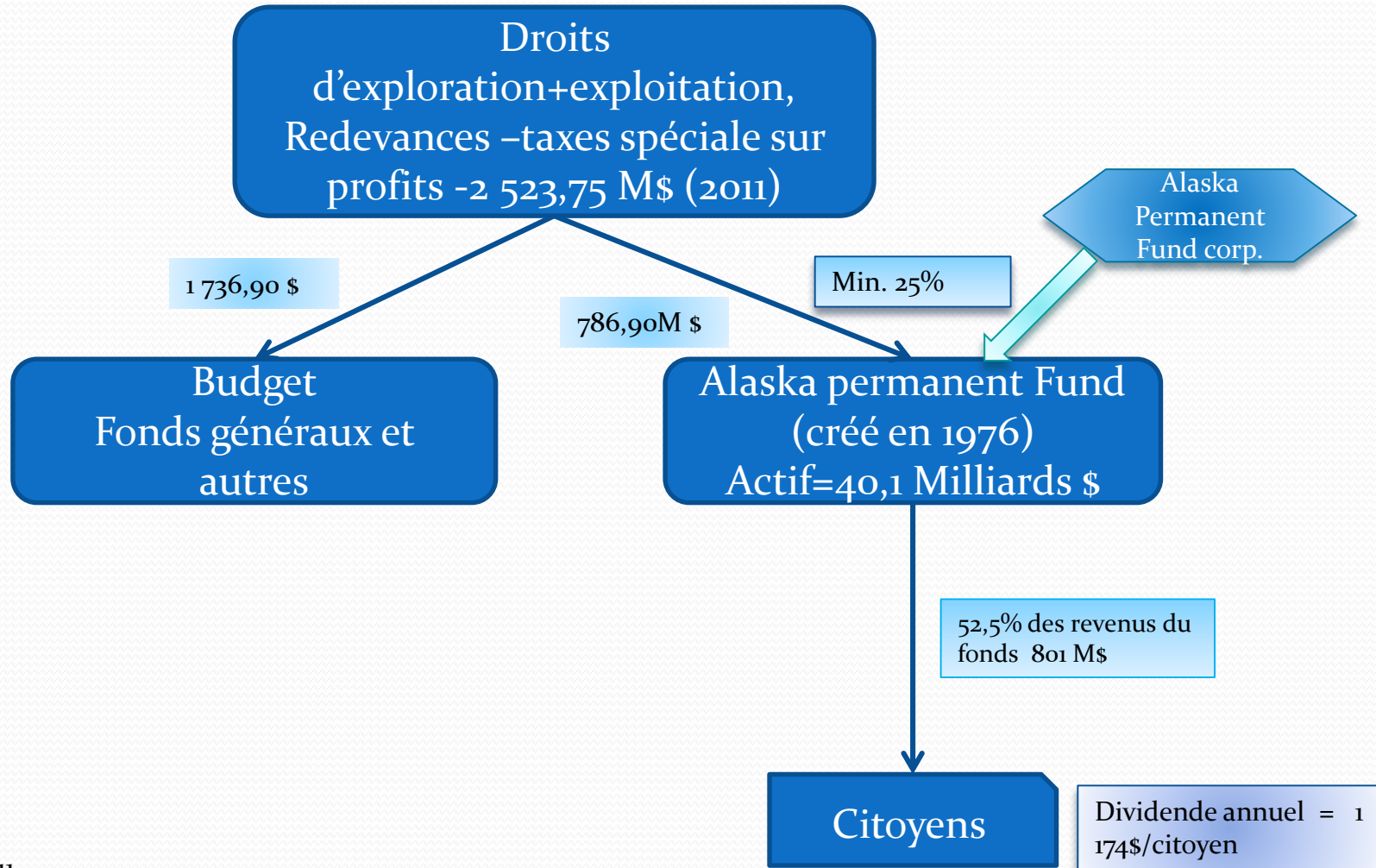
Enchères

12,5% (16% dans
certains cas)

(Valeur (tête du puits)-coûts d'opération et
de capital) * (25% + taxe progressive sur
surprofits) - crédits

Fédéral = 35%
État = max. 9,4%

Partage de la rente



(Données 2011)

Conflits juridiction avec municipalités

- Pennsylvanie: Loi de l'État (Act.13) empêchant le bannissement des activités de fracking par les municipalités reversée par les tribunaux.
- Plusieurs cas portés devant les tribunaux par les États. New York devrait rencontrer les mêmes problèmes.
- Plus de 200 municipalités dans 15 États ont adopté des règlementation bannissant le Fracking sur leur territoire.

Norvège

Norvège

Territoire marin
(« offshore »)

Éléments bilan Énergie
Électricité : 98% Hydro
Gaz naturel: près de 100%
exporté
Pétrole: > 85% exporté

Niveau général de taxation élevé
Les bénéfices sont affectés à
l'amélioration des services

Prélèvement

(79% IHS CERA)

Attribution des droits
d'exploration et d'exploitation

Appel de proposition
Choix qualitatif
Prise de participation
obligatoire du gvnt selon analyse de rentabilité
Moyenne récente: 20%

Taxe spéciale /profits
pétroliers

50%

Impôt bénéfices
corporations

28%

Statoil -(67%
gouvernement)

67% des dividendes

Participation directe état

STATOIL

Société d'État

Créée en 1972 – 100%

2001- 66,66%

Contrôle 80% de la production
norvégienne

Capitalisation 77 Milliards \$

Présent dans 33 pays (Canada
compris)

PETORO

Société d'état

Créée en 2001 – 100%

Gère le

State direct financial interest

« SDFI » Portefeuille: 190 Milliards \$

Portefeuille de licence d'exploration
et exploitation de l'État

Note: Gassco: Société d'état (100%) contrôlant et assurant la gestion de l'ensemble des réseaux de distribution de gaz et de pétrole en Norvège. Aucun profit ou perte.

Partage de la rente

